



Les Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

Bureau Régional
13 rue Jean Jaurès
CS 36841 – 35768 Montgermont
Téléphone – Fax : 02 99 23 92 83
E.Mail : asso.cprb@wanadoo.fr

Procès Verbal Conseil d'Administration du 22 octobre 2016 à Locmalo

Liste des personnes présentes

Louis COJEAN (Bulat-Pestivien) ; Patrick JUILLARD (Coglès) ; Sarah MULLER (Concoret) ; Marthe BOULVAIS, Henri RIBOUCHON (Cruguel) ; François DANIEL, Jean-Claude DIABAT (Guéhenno) ; Simon LETERRIER (Guenroc), Marie-France JEGOU (Hengoat) ; Laurent LE CORRE (Kergrist-Moëlou) ; Danièle ROSÉ, Régis LE GOFF (La Feuillée) ; Guy LANNUZEL, Jean BARS (Lanildut) ; Jean-Paul LUCAS, Lucie ROLLAND (Le Guerno) ; Daniel COJAN (Le Quillio) ; Marie-Annick CLOLUS, Patrick BERTIN (Lohéac) ; Jean-Yves CRENN (Lopérec) ; Thérèse TYLEK (Mellé) ; Bruno PERON (Noyal-Muzillac) ; Jean-Luc GUILLOUX, Maryse DAFFOS (Ploërdut) ; Didier PLANTE, Patricia RICHARD (Ploéven) ; Annie BRAS-DENIS (Plouaret) ; Sébastien MARIE (Plounéour-Ménez) ; Yvon LE BIANIC, Muriel CHAMBONNEAU, Serge RICHARD (Runan) ; Christian LUCAS, Christian TREHOREL (Saint-Alban) ; Yves GERARD, Marcel CHARLIER (St-Christophe de Valains) ; Nelly PHILIPPEAUX, Eric CHALOPIN (St-Georges de Rlt) ; René POULARD (Saint-Juvat) ; Christian COSSON, Michel DESBOIS, Denis PROY (St-Méloir des Bois) ; Daniel LE GOFF, Dominique TURBIAULT, Chrystelle MARTIN (Saint-Thélo) ; Hervé LE GALL, Eliane LE MORZADEC, Laurent GANIVET (Séglien) ; Françoise HEDE (Tréfumel) ; Philippe NOGUES (Député du Morbihan) ; Mikaël DORE (Sous-Préfet de Pontivy) ; Max GRAMMARE (Fondation du Patrimoine) ; Bernard BELORGEY (CAUE 22) ; Laurence MARQUET ; Catherine HESRY.

1- Validation des décisions du Comité Technique

Etude de Locmalo (Morbihan)

. Critères quantitatifs

Pour le bourg : sur 76 bâtiments :

- 47 sont retenus soit 62%
- 29 ne sont pas retenus soit 38%

Note : 62/100

Qualité architecturale : 2,3/5

Pour les villages : sur 61 villages :

- 31 sont retenus soit 51%
- 30 ne sont pas retenus soit 49%

Note : 51/100

Qualité architecturale : 2,3/5

. Critères qualitatifs

Note : 62/100

. Note globale /100:

175/300 soit 58.3/100

Avis du CTSL :

Avis favorable à l'unanimité à l'attribution du Label.

Avis du CA :

Avis favorable à l'unanimité à l'attribution du Label.

Réévaluation de La Feuillée (Finistère)

. Critères quantitatifs Pour le bourg : sur 211 bâtiments :
- 139 sont retenus soit 65.9 %
- 72 ne sont pas retenus soit 34.1 %
Note : 65.9/100
Qualité architecturale : 2,62/5

 Pour les villages : sur 23 villages :
- 11 sont retenus soit 47.8 %
- 12 ne sont pas retenus soit 52.2 %
Note : 47.8/100
Qualité architecturale : 2,57/5

. Critères qualitatifs Note : 78/100

. Note globale /100: 191.7 /300 soit 63.9 /100

Avis du CTSL :

Avis favorable à l'unanimité au renouvellement du Label.

Avis du CA :

Avis favorable à l'unanimité au renouvellement du Label.

Réévaluation de Cruguel (Morbihan)

. Critères quantitatifs Pour le bourg : sur 92 bâtiments :
- 52 sont retenus soit 56.5 %
- 40 ne sont pas retenus soit 43.5 %
Note : 56.5/100
Qualité architecturale : 2,53/5

 Pour les villages : sur 45 villages :
- 24 sont retenus soit 53.3 %
- 21 ne sont pas retenus soit 46.7 %
Note : 53.3/100
Qualité architecturale : 2,4/5

. Critères qualitatifs Note : 60/100

. Note globale /100: 169.8 /300 soit 56.6 /100

Avis du CTSL :

Avis favorable à l'unanimité au renouvellement du Label.

Avis du CA :

Avis favorable à l'unanimité au renouvellement du Label.

Jean-Luc GUILLOUX propose la candidature de deux nouveaux membres au sein du CTSL : Hervé LE GALL, Conseiller Municipal de Séglien (Morbihan) et Sébastien MARIE, Adjoint à Plounéour-Ménez (Finistère).
Le Conseil d'Administration valide les candidatures.

Laurence MARQUET revient sur les réévaluations des communes qui statutairement doivent être réalisées tous les 5 ans.

L'association cumule un retard important dans ces réévaluations puisque 17 communes devraient être réévaluées cette année. Ceci s'explique par la complexité de la procédure qui demande une visite de terrain puis un passage en CTSL en présence du maire. Le CTSL ne pouvant pas multiplier les réunions, sollicite le CA pour mettre en place une nouvelle procédure :

- Une visite de terrain avec un entretien avec les élus de la commune
- Remplir la grille de critère qualitative à la fin de la visite terrain
- Réunion bilan du Comité technique: présenter le bilan quantitatif - qualitatif et donner un avis technique
- La présence des élus ne sera plus demandée sauf cas litigieux

Jean-Luc GUILLOUX soumet au vote cette nouvelle procédure.
Le Conseil d'Administration valide cette procédure.

2- Bilan Patrimoine en marche 2016

16 communes ont participé à l'édition 2016 avec, pour la majorité des animations, des randonnées (voir tableau ci-joint).

Environ 1 000 personnes ont participé aux animations.

La majorité des communes souhaite renouveler l'opération en 2017.

Elles ont toutes été globalement satisfaites même si la communication doit être renforcée et que les affiches proposées doivent être plus petites.

Jean-Claude DIABAT, maire de Guéhenno regrette la date du 1^{er} week-end de juillet car il y a beaucoup d'animations sur les communes voisines et notamment sur Cruguel, autre commune labellisée. Il souhaiterait une certaine latitude pour organiser une animation le week-end d'avant ou d'après.

Henri RIBOUCHON précise qu'effectivement la course Cruguel-Josselin qui regroupe pas moins de 440 coureurs et 350 marcheurs a toujours lieu ce même week-end mais que la commune a tout de même décidé de participer à Patrimoine en marche chaque année car il est important de s'inscrire dans les projets du réseau.

Catherine HESRY remarque qu'il est difficile de satisfaire toutes les communes sur une date mais que ce premier week-end de juillet est désormais inscrit.

Daniel LE GOFF revient sur la participation de Couleurs de Bretagne qui s'est déroulé pour la première fois dans sa commune. Cette animation a été très réussie même s'il n'y a pas eu beaucoup de communication autour. Cette manifestation a regroupé aussi bien des jeunes que des moins jeunes. Le coût des 500 € de cotisation a été pris en charge par l'Office de Tourisme.

Jean-Luc GUILLOUX précise que d'ici fin 2016, les communes seront sollicitées pour participer à la troisième édition qui se tiendra les 1^{er} et 2 juillet 2017.

3- Dispositif d'Accompagnement Local (DLA)

Jean-Luc GUILLOUX rappelle le contexte de cette étude :

Il existe trois réseaux de communes en Bretagne :

- Communes du Patrimoine Rural de Bretagne
- Petites cités de caractère de Bretagne
- Villes d'art et d'histoire et villes historiques de Bretagne

Ces réseaux ont été créés à l'initiative d'élus sensibilisés aux enjeux de la préservation et de la valorisation du patrimoine breton. Ils identifiaient alors son utilité sociale et son impact sur la dynamique des territoires et sur leur développement économique et touristique.

Ces structures, fortement aidées à leur démarrage par le Conseil régional, ont ensuite connu une évolution et se sont professionnalisées notamment par l'embauche de salariés. Elles ont chacune développé leur expertise et sont devenues des acteurs référents de la mise en valeur du patrimoine rural et urbain breton.

Pour autant des problématiques se font sentir, notamment en termes de cohérence d'ensemble de ces réseaux et de lisibilité des actions menées par chacun.

Avec la Loi NOTRE et les transferts de compétences des collectivités, les capacités d'interventions financières sont revues à la baisse.

C'est dans ce contexte que la Région nous a fortement incités à élaborer une stratégie commune, des synergies plus fortes, dans le but de développer plus de valeur ajoutée pour les territoires.

Ce souci de stratégie commune interroge à son tour sur les modes d'organisation et de fonctionnement de chacun.

Il interroge aussi sur la disparité des structures et de leurs membres, de la commune rurale de moins de 1 000 habitants à la ville métropole comme Nantes ou Rennes avec des moyens techniques et financiers qui ne sont pas les mêmes, mais dont les enjeux économiques sont importants pour tous.

Dans ce contexte, il est nécessaire de créer une dynamique positive de coopération au-delà des mutualisations purement techniques.

Cette dynamique autour d'une stratégie commune de développement devra s'appuyer sur une analyse de l'existant, des évolutions des clientèles, de leurs attentes et de leurs pratiques.

Jean-Luc GUILLOUX précise que c'est dans ce contexte que les 3 réseaux se sont retrouvés autour d'une table et qu'ils ont fixés les objectifs suivants :

- Clarifier la stratégie commune globale (que voulons-nous faire ? pourquoi ? comment ?)
- Croiser les visions et les attentes de chacun
- Voir ce qui peut être mutualisé, consolidé, optimisé afin de construire une offre touristique patrimoniale partagée
- Définir les synergies et établir un ou plusieurs scénarios, le(s) chiffrer
- Opter pour un choix de scénario feuille de route et construire un plan d'actions stratégiques

Le Cabinet SIRVENTES retenu pour nous aider dans cette démarche a fixé 12 jours de rencontres collectives, ce qui n'est pas sans poser problème quant aux disponibilités des uns et des autres.

La présence des salariées et des élus est importante et c'est pourquoi les élus ont été sollicités pour participer à ces réunions.

Actuellement 4 élus se sont portés volontaires pour participer : Jean-Luc GUILLOUX, Daniel LE GOFF, Ronan COIGNARD et Thérèse TYLEK.

Il faudrait une 5^{ème} personne car cela permettrait de faire un roulement même s'il est important de suivre assidument cette démarche.

Lucie ROLLAND se propose de participer à cette étude.

Catherine HESRY précise que la première rencontre se tiendra le vendredi 4 novembre à 14h à Rennes. Cette première réunion est importante car elle doit rappeler la méthodologie et fixer un calendrier.

Jean-Luc GUILLOUX note une certaine réticence de la part des autres réseaux à travailler avec notre association. Il est donc important de se mobiliser.

Daniel LE GOFF souligne que les CPRB n'ont pas à rougir de leur fonctionnement par rapport aux autres réseaux qui de toute évidence ont des problèmes internes à régler.

4- Point sur les finances et le budget prévisionnel 2017

Présentation des comptes par Jean BARS, Trésorier de l'association.

Fin 2016, l'association devrait avoir des charges à hauteur de 115 301 € et des produits à hauteur de 113 073 €.

L'association devrait être déficitaire de 2 228 €.

Concernant le BP 2017, le budget global a été évalué à 116 000 €.

Jean BARS précise qu'en recettes, seuls les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère seront sollicités car l'Ille et Vilaine et le Morbihan n'octroient plus de subventions de fonctionnement.

Annie BRAS-DENIS suggère de solliciter tout de même le 35 et le 56 et de le faire apparaître dans le BP 2017 afin que les départements qui continuent à nous subventionner ne soient pas tentés de faire comme les autres.

Jean-Luc GUILLOUX approuve et souligne que les financements étant de plus en plus limités, il faut absolument solliciter du mécénat auprès d'entreprises privées.

C'est pourquoi une fiche explicative sur le mécénat va être réalisée (voir projet de maquette ci-joint) afin de permettre aux élus de remettre un document écrit aux entreprises.

Jean-Luc GUILLOUX insiste pour que les membres du Conseil d'Administration activent leurs réseaux.

Fin de la séance à 11h00

Présentation par Pierre FLOCH, Sculpteur de l'opération Croix et Calvaires en Couleurs qui se déroulera en juin et juillet 2017.

Les Croix et Calvaires constituent un patrimoine emblématique de la Bretagne reflétant une identité forte de la Bretagne.

Les Associations « Croix et Calvaires de Bretagne » et « Couleurs de Bretagne » partant de ce constat ont lancé l'idée de la création d'un concours régional sur ce thème.

Puis ont lancé l'idée d'une vente aux enchères des oeuvres réalisées pour financer la rénovation de croix et/ou de Calvaires en péril.

C'est ainsi que l'association « Croix et Calvaires en couleurs » est née.

Le déroulement de cet évènement se fera en 4 étapes :

- du 1er juin au 31 juillet : réalisation des oeuvres sur l'ensemble du territoire breton. Un règlement du concours sera mis en place. Il sera accessible sur le site www.croixetcalvairesencouleurs.bzh ainsi que sur les sites de Croix et Calvaires de Bretagne et de Couleurs de Bretagne.
- Une exposition des oeuvres par département. Sélection par un jury composé de représentants de chaque département et des partenaires de l'opération.
- Exposition régionale. Sélection par un jury régional composé de personnalités de l'art.
- Vente aux enchères des oeuvres offertes par les artistes, réalisée par un commissaire-priseur et un expert en art. Les fonds produits par cette vente seront versés à la Fondation du Patrimoine dans le but de financer la restauration de Croix et/ou de Calvaires définis par la Fondation du Patrimoine et l'association Croix et Calvaires en Couleurs. Les oeuvres non vendues seront proposées aux communes.

Pierre FLOCH précise que les communes seront invitées à recenser leurs croix et calvaires afin d'alimenter le site participatif de « Croix et calvaires en Bretagne ».

Présentation par Laurence MARQUET de l'étude du patrimoine de la commune de Locmalo.